



Toulouse le 29 juillet 2026

Objet : Actualités Sociales

La Dépêche 16 juillet 2026 : Le nouveau droit sur l'« aide à mourir » adopté par le Parlement sera réservé aux patients majeurs, atteints d'une affection incurable, engageant le pronostic vital, et qui peuvent exprimer leur volonté d'une manière libre et éclairée. Un médecin vérifiera leur éligibilité, puis une procédure collégiale évaluera les critères, afin que le médecin ne prenne la décision in fine seul. Le malade pourra renoncer à tout moment et s'administrer, seul, le produit létal, sauf lorsqu'il « n'est physiquement pas en mesure de le faire », un médecin ou un infirmier pouvant sans charger.

La Gazette des communes 13 juillet 2026 : Face au mur démographique qui se profile, il est urgent de revoir la réforme des services d'aides et de soins à domicile, engagée en 2021. C'est le verdict de la Cour des Comptes qui vient de formuler dix recommandations et notamment une délégation de droit aux Départements pour l'aide et les soins à domicile.

ASH 21 juillet 2026 : De plus en plus de confrontée à la fin de vie, les professionnels exerçant en EHPAD sont nombreux à se former. Ces dernières années, l'accompagnement palliatif s'est accentué dans les EHPAD en raison, notamment, du virage domiciliaire qui entraîne des arrivées en EHPAD plus tardives. La pandémie du COVID 19 a révélé des lacunes structurelles dans les établissements qui ont dû gérer une surmortalité importante. Les professionnels du Grand Age souhaitent adapter leur pratique. Savoir échanger devient une compétence clé.

La Dépêche 23 juillet 2026 : La canicule qui a frappé la France du 17 juin au 2 juillet 2026 a entraîné une surmortalité d'une ampleur inédite depuis 2023. Selon des données provisoires publiées par Santé Publique France (SPF), 5764 décès excédentaires ont été enregistré dont près de la moitié, concentrés du 25 au 27 juin 2026. Les personnes âgées de plus de 75 ans restent les principales victimes avec 3719 décès excédentaires.

AFP 23 juillet 2026 : La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a annoncé jeudi sur RMC, le doublement de 100 à 200 euros, du plafond annuel des franchises médicales sur les consultations et médicaments, soit le montant maximum restant à la charge des patients.

Le Média Social 23 juillet 2026 : Le montant de la participation horaire de l'aide humaine à domicile, délivrée dans le cadre du plan d'aide « OSCAR » seront revalorisés d'environ 3,13% pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} août 2026 (circulaire CNAV du 16 juillet 2026)

La Dépêche 25 juillet 2026 : Le gouvernement a engagé de nouveaux transferts de remboursements de soins de l'Assurance Maladie vers les Complémentaires Santé. Les baisses de remboursement de la Sécurité Sociale porteront sur « les consultations chez le chirurgien-dentiste, sur les transports sanitaires et sur les médicaments les moins efficaces » a indiqué Stéphanie Rist, ministre de la Santé. Ces transferts ne concerneront pas les personnes en ALD qui continueront de bénéficier d'une prise en charge à 100% pour les soins liés à leur pathologie.

6 Médias 25 juillet 2026 : La Mutualité Française a alerté sur le transfert de dépenses de l'Assurance Maladie vers les Complémentaires Santé d'au moins « 1,7 milliards d'euros », souhaité par le gouvernement. Ces économies pourraient être compensées par une augmentation des frais de mutuelle Santé.

6 Médias 23 juillet 2026 : 3 Députés du socle commun tentent de réintroduire le projet de retraite par capitalisation. Cette solution est mise en avant comme moyens de financer l'économie française et ses entreprises. Concrètement, si les salariés continuaient à cotiser individuellement, ils pourraient également le faire, via leurs entreprises, à travers un compte placé sur les marchés. Ces gains accumulés serviraient alors au financement de la retraite du salarié, mais seraient aussi un socle de diversification pour les entreprises françaises. Une solution qui permettrait d'éviter la fuite ou le rachat des industriels. Selon le député des Yvelines, Charles Rodwell « le régime de répartition est en état de mort cérébral » et une « réforme systémique » s'impose. Pour Roland Lescure, ministre de l'économie, en plus d'être « un moyen d'investir dans des entreprises stratégiques à l'échelle locale » la retraite par capitalisation s'inscrirait dans « une logique triple gagnante » pour le pays, l'industrie, les retraités. Mais, pour les détracteurs, la retraite serait alors dépendante des marchés financiers.

Francis De Block